IZON

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le 25 MARS 2025
ID : 033-213302078-20250320-DELIB202513-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2025

DELIBERATION 2025.13 – CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS D'AQUITAINE

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	13 MARS 2025
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	20 MARS 2025
Conseillers présents	18	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	26	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE - Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		X		M Laurent de LAUNAY
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		M Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe		X		M Arnaud GANNE
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM		X		M Joel MASSY
SARRAZIN Anne-Marie, CM			X	Absente excusée
PRUVOST Gilles, CM		X		Mme Karyn LARGOUET
BEAUCHENE Natacha CM		X		Mme Natacha BEAUCHENE
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme Caroline GUIRIEC
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM		X		Mme Aline FONTAINE
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM			X	Absent excusé
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

Mairie d'Izon
207, avenue du Général de Gaulle
Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.fr
www.izon.fr

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le 25 MARS 2025
ID : 033-213302078-20250320-DELIB202513-DE

Délibération 2025.13

CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS D'AQUITAINE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2511-6 du code de la commande publique.

Vu la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L414-11, relatif à l'objet des Conservatoires d'espaces naturels et à leur agrément État/Région,

Considérant le fait que la commune a acquis en 2023 des terrains (21 hectares) considérés comme espaces naturels sensibles qu'il convient de gérer au mieux au vu de leur statut ;

Considérant que la Commune d'Izon comprend sur son territoire d'intervention des espaces naturels remarquables du point de vue écologique et paysager et qu'elle a pour objectif de protéger et de valoriser ce patrimoine naturel par la mise en place d'un réseau de « sites naturels » et d'actions de restauration de ce patrimoine.

Considérant les compétences et le champ d'intervention de l'association Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) qui est une association loi 1901 de dimension régionale et reconnue d'utilité publique.

Considérant le contrat de coopération qui a été conclu avec le CEN NA pour 4 ans et qu'il convient de décliner annuellement la convention qui prévoit pour 2025 de mettre en place les opérations suivantes :

- Inventaires écologiques :
- Inventaire des odonates, amphibiens et rhopalocères,
- Rédaction du diagnostic écologique et du plan de gestion écologique
- Présentation du diagnostic écologique et des enjeux en COTECH
- Passage en Comité Scientifique et Technique du plan de gestion
- Animation territoriale pour la bonne mise en œuvre des actions (incluant l'organisation des réunions)
- Animations grand-public
- Actions de communication et de valorisation des actions
- Coordination technique, administrative et financière du dossier.

Le budget pour cette année 2024 s'élève ainsi à 19 582.74€ et est réparti comme suit :

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le 25 MARS 2025
ID : 033-213302078-20250320-DELIB202513-DE

Vu l'avis favorable de la commission ville durable en date du 2 avril 2024,

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Subvention département de la Gironde	15,17 %	2 971,39 €
Subvention Agence de l'eau	50%	9 791,31 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)	**65,17%**	**12 762.70€**
Autofinancement	34,83 %	6 820,04 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	**100 %**	**19 582,74 €**

Il convient

- D'AUTORISER le Maire à signer la convention d'application annexée et tout document nécessaire au bon déroulement du dossier ;
- DE PRENDRE les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire.
A l'unanimité des suffrages exprimés, 26 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'application annexée et tout document nécessaire au bon déroulement du dossier ;
- **PREND** les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération ;

Publiée le
Le Secrétaire de séance,

MC

Clément MEZERGUE

Fait à Izon, 20 mars 2025
Le Maire,

MAIRIE D'IZON 33450

Laurent de LAUNAY.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.